

Le champ des Estimations d'emploi de l'Insee

Les Estimations d'emploi de l'Insee comptabilisent le **nombre de personnes en emploi** après traitement de la multiactivité :

- l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré dans les données administratives (déclarations sociales, fichiers de paye) est comptabilisé ;
- le traitement de la multiactivité conduit à ce que les personnes qui occupent plusieurs emplois durant la dernière semaine de l'année ne sont comptées qu'une fois, au titre de leur emploi principal, qui correspond à celui qui leur procure la plus forte rémunération sur l'année.

Les Estimations d'emploi couvrent la France (hors Mayotte). Elles sont produites sur une base annuelle pour l'emploi total (salarié et non-salarié). **Deux estimations trimestrielles** sont également réalisées :

- une estimation **flash**, publiée 40 jours environ après la fin du trimestre considéré, couvre l'emploi salarié privé ;
- une estimation **détaillée**, publiée 60 jours environ après la fin du trimestre, porte sur l'ensemble de l'emploi salarié. Elle couvre ainsi tous les secteurs d'activité de la nomenclature NAF rév. 2, en dehors des activités extraterritoriales. Par rapport à l'estimation flash, l'emploi dans la fonction publique est ajouté. Cette estimation nationale est complétée, environ 80 jours après la fin du trimestre, d'une déclinaison de l'emploi par zone géographique (régions, départements).

Le partage entre le champ public (ou la fonction publique) et le champ privé est établi à partir de la catégorie juridique des employeurs.

Le champ public correspond à celui suivi annuellement par l'Insee *via* le Système d'information sur les agents des services publics ([Siasp](#)). Sur ce champ, le concept retenu pour le niveau de fin d'année dans les Estimations d'emploi diffère légèrement de celui diffusé sur l'emploi dans la fonction publique, issu du dispositif Siasp :

- les Estimations d'emploi prennent en compte l'ensemble des postes, y compris les postes annexes alors que les effectifs de la fonction publique diffusés avec la source Siasp sont mesurés en postes principaux finaux au 31 décembre ;
- la multiactivité est prise en compte dans les Estimations d'emploi mais n'est que partiellement prise en compte pour les effectifs dans la source Siasp.

Pour en savoir plus, on peut se référer à la note « [Concepts et méthodes pour estimer l'emploi salarié conjoncturel](#) ».

Les sources des Estimations trimestrielles d'emploi

Depuis le premier trimestre 2020, l'**estimation flash sur le champ privé** (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) est fondée sur les déclarations sociales nominatives (DSN) reçues et traitées de façon anticipée par la caisse nationale des Urssaf (Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales), la Dares (service statistique du ministère du Travail) et l'Insee.

Par ailleurs, pour les trimestres les plus récents de la série, une prévision est réalisée par l'Insee sur l'emploi des salariés des particuliers employeurs.

L'estimation détaillée de l'emploi salarié sur le champ total, environ 60 jours après la fin d'un trimestre, est élaborée à partir de différentes sources par trois partenaires :

- l'Urssaf (via son dispositif Séquoia) traite les déclarations sociales nominatives (DSN) des établissements du champ privé non agricole hors intérim ; les DSN se sont substituées aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) depuis 2016 ;
- la Dares exploite les DSN sur le champ des agences d'intérim ; elles se sont substituées aux fichiers de Pôle emploi des déclarations des entreprises de travail temporaire (ETT) ; voir [note méthodologique de la Dares](#) ;
- l'Insee traite différentes sources sur les autres champs :
 - o sur le champ public : les DSN des trois fonctions publiques se sont substituées aux fichiers de paie (pour les personnels de la fonction publique d'État) et aux BRC depuis 2024, via le dispositif Héraclès ;
 - o sur le champ de l'agriculture, les DSN, via le dispositif Héraclès, dans la mesure où depuis 2024 l'ensemble des déclarations de cotisations sociales collectées par la Mutualité sociale agricole (MSA) passent en DSN, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors d'une partie des Tesa (titres emplois simplifiés agricoles) ;
 - o sur le champ des particuliers employeurs, leurs déclarations provenant de trois formalités administratives : déclaration nominative simplifiée (DNS), chèque emploi service universel (Cesu) et prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

La méthode d'élaboration des Estimations trimestrielles d'emploi

La méthode adoptée pour réaliser les Estimations trimestrielles d'emploi se fonde sur les niveaux (ou socles) d'emploi issus des Estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. Des taux d'évolution trimestriels sont appliqués à ces niveaux d'emploi de référence. Lorsque de nouvelles estimations annuelles sont mises à disposition, les estimations trimestrielles sont recalées sur celles-ci. En effet, les Estimations annuelles mettent en œuvre un traitement individuel et donc complet de la multiactivité, alors que dans les estimations trimestrielles la part des multiactifs est implicite, supposée stable au sein de chaque secteur.

Depuis les résultats portant sur l'année 2007, les **Estimations annuelles d'emploi** définitives sont issues d'un dispositif d'estimations d'emploi localisées qui synthétise plusieurs sources d'origine administrative. Celles-ci s'appuient d'une part sur les déclarations sociales pour les salariés (secteur privé, fonction publique et salariés des particuliers employeurs) et d'autre part sur les bases Non-salariés, élaborées à partir des données de l'Urssaf et de la MSA. Sur la période pour laquelle les données définitives ne sont pas encore disponibles (la ou les deux dernières années), des estimations annuelles provisoires sont réalisées à partir de sources administratives disponibles plus rapidement, la plupart étant déjà mobilisées dans les estimations trimestrielles.

Dans l'estimation détaillée publiée 60 jours après la fin du trimestre :

- pour certains secteurs d'activité, les taux d'évolution trimestriels de l'emploi proviennent à la fois des données traitées par l'Urssaf sur le champ privé et de l'Insee sur le champ public. C'est le cas de la production et distribution d'eau (EZ), la recherche et développement (MB), l'administration publique (OZ), l'enseignement (PZ) et la santé humaine (QA). Dans l'action sociale (QB), à ces deux volets, s'ajoute également le suivi de l'emploi des particuliers-employeurs ;

4 La fonction publique est passée progressivement des BRC vers la DSN entre 2020 et 2022.

- sur le champ des particuliers-employeurs, les données des trois derniers trimestres ne sont pas disponibles et les estimations sont obtenues par prolongement des tendances récentes. Ces données sont mobilisées pour suivre les services à domicile (secteur TZ), ainsi que l'action sociale (secteur QB) ;
- le secteur des activités de services administratifs et de soutien (NZ) est également suivi à l'aide de plusieurs sources : celle traitée par l'Urssaf sur le champ privé hors intérim et celle de la Dares sur les intérimaires ;
- pour l'agriculture (AZ), la DSN sur le champ de la MSA est traitée par l'Insee à l'exception des DOM, pour lesquels les évolutions trimestrielles sont fournies par l'Urssaf ;
- sur tous les autres secteurs d'activité, où l'emploi salarié est quasi intégralement privé, les taux d'évolution trimestriels sont fournis par l'Urssaf (mais les niveaux d'emploi couvrent bien l'ensemble des salariés, du privé comme du public) ;
- quel que soit le secteur d'activité, tous les établissements du champ sont pris en compte, y compris ceux qui se créent au cours du trimestre, sans distinction de taille ;

Périodes d'emploi considérées, méthode générale et exceptions

La **méthode générale** est de calculer l'évolution du nombre de contrats en cours en fin de période, généralement au dernier jour ouvré du trimestre).

Il existe toutefois des exceptions :

Sur l'**emploi intérimaire**, l'indicateur trimestriel utilisé est l'évolution du nombre moyen de contrats en cours pendant les cinq derniers jours ouvrés pertinents du mois. Au moment de l'estimation flash, la Dares calcule une estimation dite « révisée » pour les deux premiers mois du trimestre qui tient compte des déclarations mensuelles DSN exhaustives des agences de travail temporaire. Pour le dernier mois du trimestre, la Dares calcule un résultat provisoire en appliquant la méthode du « cylindrage » : seules les déclarations des agences ayant eu des missions à la fois durant le deuxième et le troisième mois du trimestre sont comptabilisées. La Dares estime des séries mensuelles brutes et CVS en niveau prenant en compte l'évolution révisée pour les deux premiers mois et l'évolution provisoire pour le dernier mois du trimestre. Pour la publication 60 jours après la fin du trimestre, la Dares estime des séries mensuelles brutes et CVS où l'évolution de l'emploi intérimaire est définitive pour les trois mois du trimestre.

Sur les **salariés des particuliers employeurs**, depuis le premier trimestre 2025, les taux d'évolution sont calculés via des données en nombre de salariés alors qu'auparavant les données mobilisées comme le cas général en nombre de postes. Ce changement se justifie par la forte multiactivité pour les salariés concernés, qui rend d'autant plus forte l'hypothèse de stabilité de la multiactivité dans les données conjoncturelles. Autrement dit, cette exception à la règle générale doit permettre les révisions à la baisse dans les estimations annuelles de l'emploi, avec une mesure qui s'approche fortement dans l'estimation trimestrielle de la méthode retenue dans la méthode annuelle.

S'agissant des **salariés relevant de la MSA**, depuis 2024 l'entièreté des Tesa (titres emplois simplifiés agricoles) sont traités via la DSN alors qu'auparavant une partie n'était directement traitée que par la MSA. Depuis le premier trimestre 2025, ces effectifs salariés sur ces seuls contrats saisonniers agricoles sont mesurés en moyenne au cours du mois, pour limiter la volatilité de la série du champ salarié dans l'agriculture (les données ont été réropolées sur ce concept depuis 2018)

Les séries diffusées sont corrigées des variations saisonnières, en appliquant la méthode X13 Arima dans le logiciel JDemetra+.

Séries d'emploi mises à disposition

L'**estimation flash** porte sur le seul champ privé. Elle est déclinée au niveau des grands regroupements sectoriels : agriculture, industrie, construction, tertiaire marchand, tertiaire non marchand. Au sein du tertiaire marchand, les intérimaires sont isolés. Lors de la publication de l'emploi flash du trimestre T, les données portant sur les trimestres antérieurs ne sont pas révisées.

L'**estimation détaillée** publiée environ 60 jours après la fin du trimestre couvre l'ensemble des salariés. Elle est diffusée au niveau A38 de la NAF rév. 2, avec, dans certains secteurs, une déclinaison par secteur de niveau A88 (29, 30, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 55, 56). Au sein des activités de services administratifs et de soutien (NZ), l'emploi intérimaire est isolé. Il est également ventilé par secteur utilisateur, au niveau A17 de la

NAF rév. 2. Sur l'ensemble des salariés, le champ privé est distingué du champ public. Il en est de même sur les grands regroupements sectoriels (agriculture, industrie, construction, tertiaire marchand, tertiaire non marchand).

Depuis le premier trimestre 2022, certaines séries, qui débutaient seulement au quatrième trimestre 2010, ont été étendues et débutent désormais au quatrième trimestre 1989, ce qui concerne :

- par secteur, les séries d'emploi salarié agricole et du secteur tertiaire non marchand (administration publique, enseignement, santé et action sociale) ;
- par employeur, le partage public/privé des secteurs agricole, industriel, de la construction et du tertiaire marchand et non marchand.

L'emploi salarié total et par employeur (public/privé) est ainsi disponible depuis 1989. Cela a été rendu possible par la rétopolation des estimations annuelles sur les champs mentionnés ci-dessus, et par l'application d'un lissage statistique pour obtenir les trimestres intermédiaires, qui n'ont pas été observés « en temps réel » sur ces champs. Pour en savoir plus voir la note « [Révision des Estimations annuelles d'emploi jusqu'en 2019 et enrichissement par rapport aux millésimes précédents](#) ».

Lors de la publication de l'*Informations Rapides* sur l'Estimation trimestrielle d'emploi détaillée, en partenariat avec l'Urssaf et la Dares, l'Urssaf publie le même jour, sur le champ privé, des séries trimestrielles d'effectifs salariés, de masse salariale et de salaire moyen par tête. Les niveaux publiés par l'Urssaf, en effectifs salariés (ou en « postes ») ne sont pas corrigés de la multiactivité et diffèrent ainsi des niveaux publiés par l'Insee.

Depuis la publication portant sur le premier trimestre 2024, sont mis à disposition des indicateurs complémentaires aux séries habituellement ventilées par secteur d'activité détaillé, avec une **déclinaison de l'emploi salarié par sexe, tranche d'âge et type de contrat, sur le champ privé**. Ces données sont disponibles sous forme de séries longues désaisonnalisées, démarrant en 2017, et réparties par grand secteur d'activité (niveau A5 de la nomenclature d'activité). Le mode de calcul de ces indicateurs répond au même principe que celui des indicateurs par secteur d'activité :

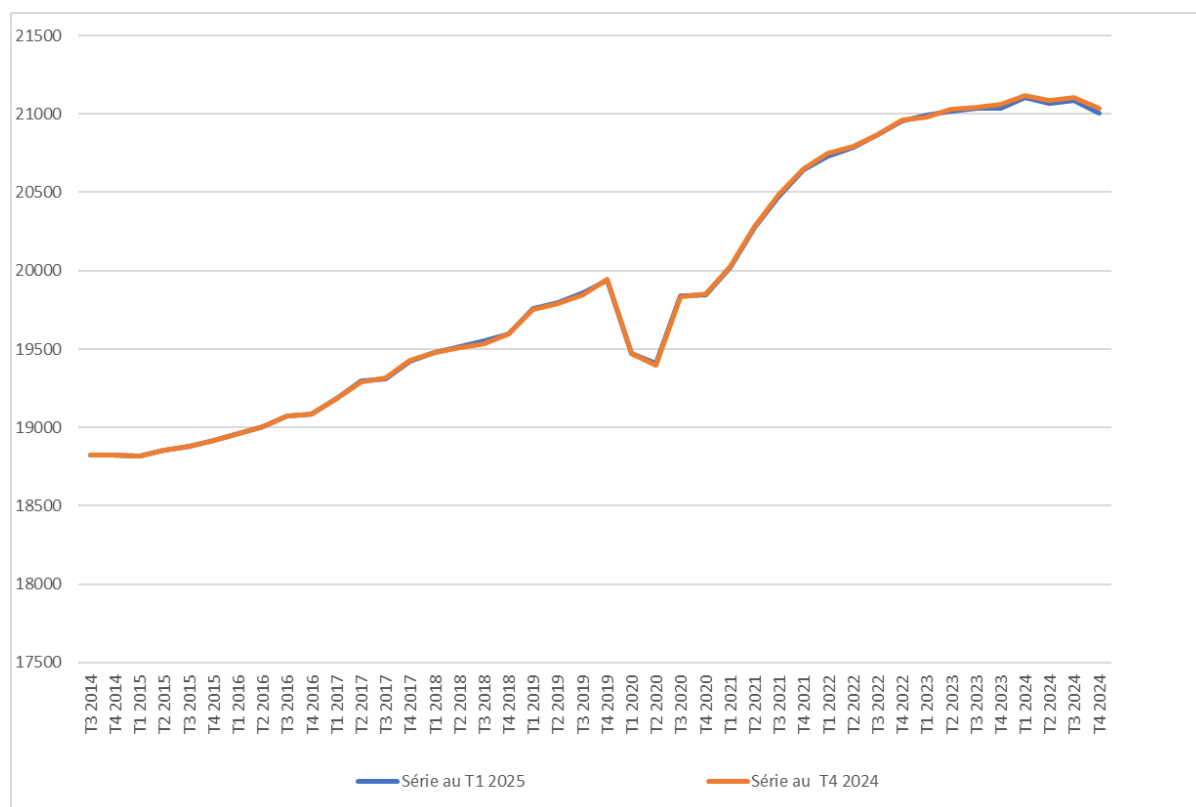
- initialisation à partir de séries allant jusqu'au dernier millésime disponible des Estimations annuelles d'emploi (actuellement 2022) ;
- sur la période pour laquelle les données définitives ne sont pas encore disponibles (la ou les deux dernières années) : estimations provisoires à l'aide de coefficients d'évolution estimés à partir de la DSN (sauf sur le champ des particuliers employeurs, pour lequel les sources précédemment citées sont utilisées).

Révisions entre les publications successives

Lors de la publication de l'estimation détaillée de l'emploi à 60 jours, les données portant sur les trimestres antérieurs sont susceptibles d'être révisées. D'une part, les données brutes peuvent être revues, soit du fait de la prise en compte d'informations nouvelles (déclarations retardataires, etc.) ou de traitements complémentaires, soit du fait d'un recalage sur de nouvelles estimations annuelles. D'autre part, chaque trimestre, l'actualisation des coefficients de variations saisonnières conduit à légèrement réviser l'ensemble des séries publiées. Plus précisément, les modèles de correction des variations saisonnières sont recalculés une fois par an, au moment de la publication des résultats du premier trimestre de l'année ; lors des publications relatives aux autres trimestres, les coefficients saisonniers sont révisés à modèles inchangés.

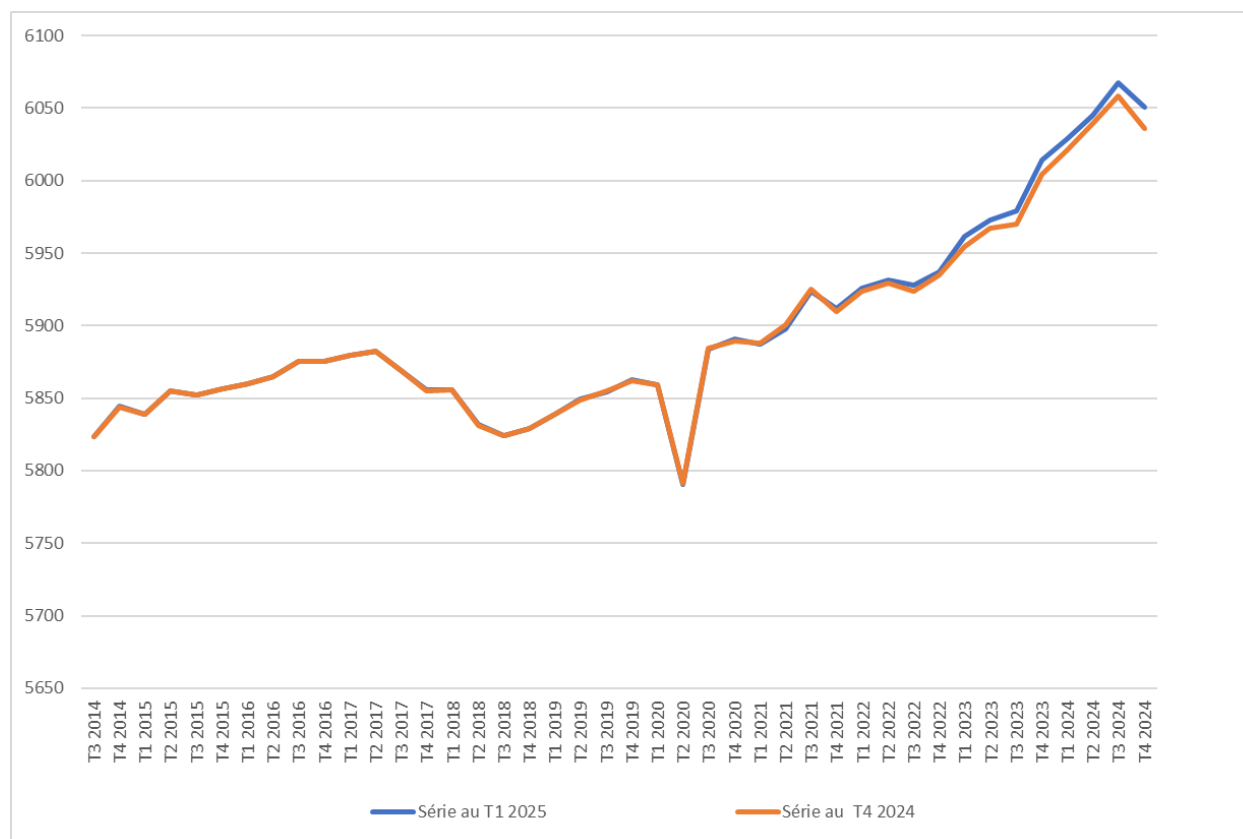
Lors de la **publication du premier trimestre 2025**, conformément à la méthode présentée ci-avant, les estimations trimestrielles d'emploi ont été calées sur le dernier millésime définitif des estimations annuelles d'emploi (2023) à cette date. Cela a eu pour conséquence de réviser légèrement à la baisse le niveau des estimations trimestrielles de l'emploi privé avant 2023 (*figure 1*) et de revoir légèrement à la hausse l'emploi public avant 2023 (*figure 2*). Le profil infra-annuel des évolutions de l'emploi salarié privé et public s'en trouve très légèrement révisé (*figures 3 et 4*).

Figure 1 : Emploi salarié privé en niveau par trimestre (en milliers)



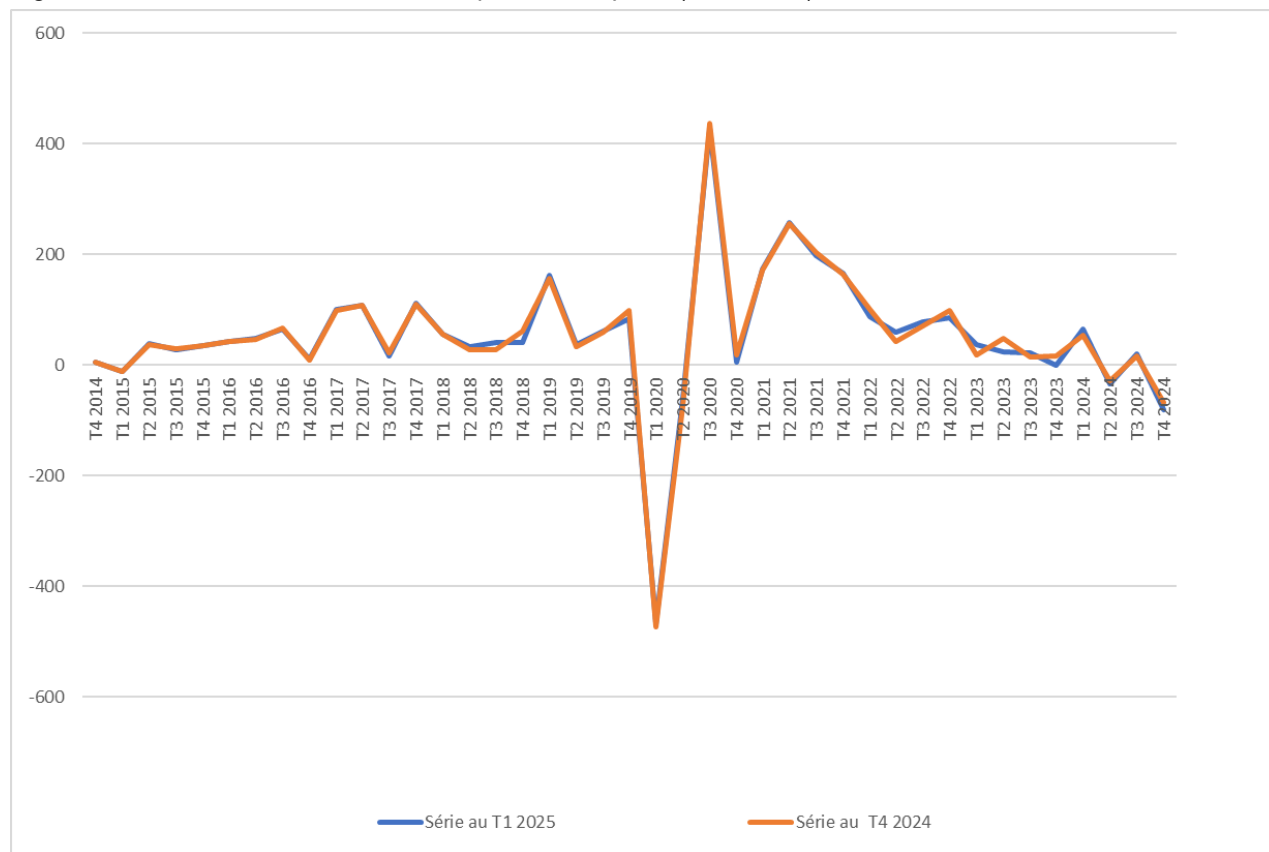
Note : les données présentées ici sont celles diffusées le 28 mai 2025, sans prise en compte d'éventuelles révisions *a posteriori*.
Source : Insee, Urssaf, Dares

Figure 2 : Emploi salarié public en niveau par trimestre (en milliers)



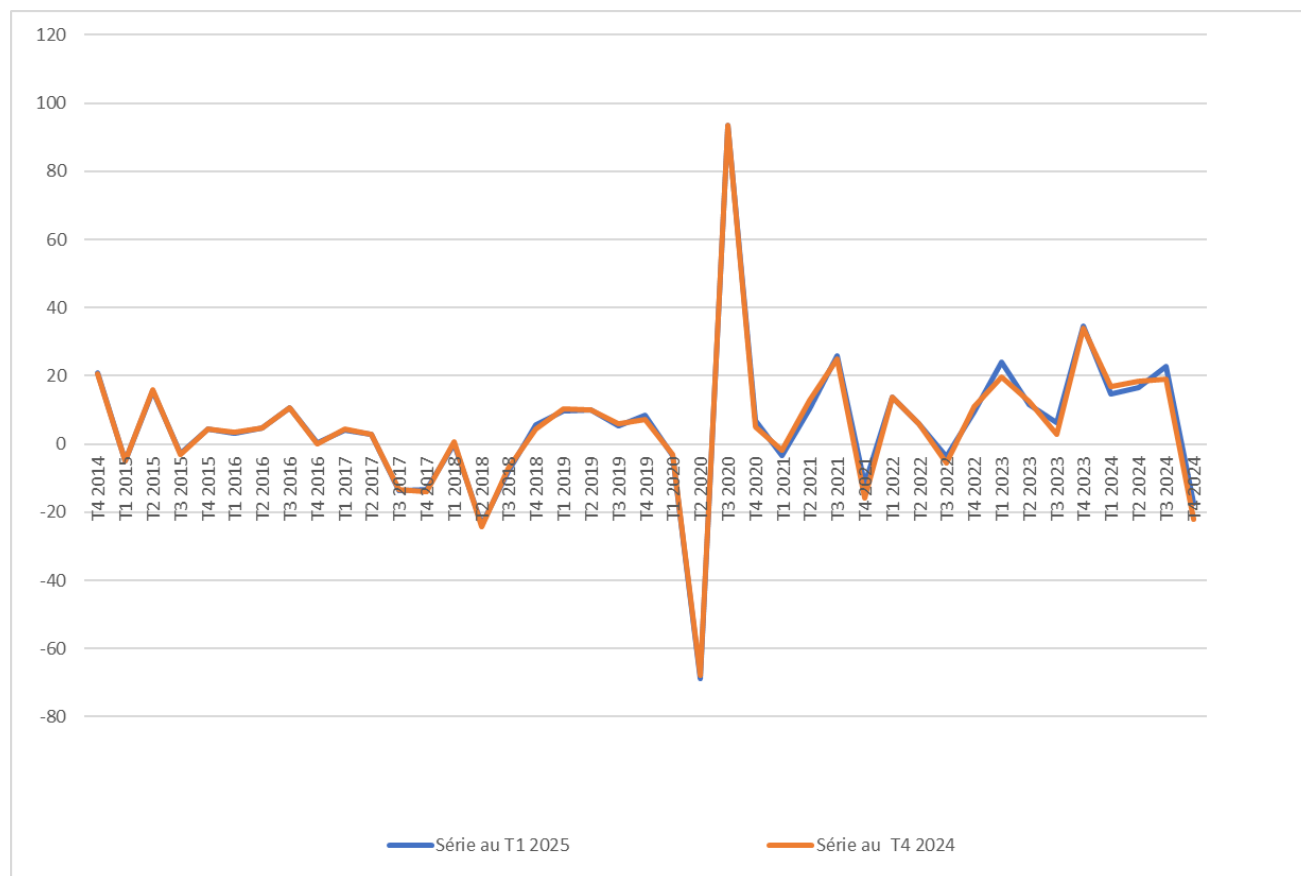
Note : les données présentées ici sont celles diffusées le 28 mai 2025, sans prise en compte d'éventuelles révisions *a posteriori*.
Source : Insee, Urssaf, Dares.

Figure 3 : Evolution trimestrielle de l'emploi salarié privé (en milliers)



Note : les données présentées ici sont celles diffusées le 28 mai 2025, sans prise en compte d'éventuelles révisions *a posteriori*.
Source : Insee, Urssaf, Dares.

Figure 4 : Evolution trimestrielle de l'emploi salarié public (en milliers)



Note : les données présentées ici sont celles diffusées le 28 mai 2025, sans prise en compte d'éventuelles révisions *a posteriori*.
Source : Insee, Urssaf, Dares.